

ACTUALITÉ

Le tri, c'est aussi pendant les fêtes !



Papiers cadeaux, suremballages en plastique, polystyrène de calage, restes de repas, sapin... Les déchets des fêtes de fin d'année sont nombreux ! Mais sont-ils tous recyclables ? Où doivent-ils être jetés ?

LE PAPIER CADEAU

Les papiers cadeaux ne sont pas recyclables. Il faut donc les jeter avec les ordures ménagères (poubelle grise).

Le mieux, c'est d'éviter son utilisation. Comment ? En créant des emballages avec du tissu ou du papier de récupération ou en utilisant des pochettes ou des boîtes cadeaux réutilisables par exemple.

LES EMBALLAGES DE JEUX ET JOUETS

Les films et suremballage en plastique sont à déposer dans la poubelle grise. En effet, les plastiques fins ne sont pas recyclés pour le moment.

Les boîtes en carton seront déposées à la déchèterie. Une fois dans la benne «carton», elles seront envoyées dans des entreprises pour y être recyclées, et devenir de nouvelles boîtes en carton. Aucune collecte n'a lieu sur le trottoir, même pour les gros cartons ou les grosses quantités.

Les calages en polystyrène doivent être déposés à la déchèterie.

LE SAPIN

Les sapins de Noël naturels ne sont pas collectés avec les ordures ménagères même s'ils sont enveloppés dans un sac à sapin. Déposez-les sur les plateformes déchets verts en déchèteries, sans aucun plastique ou autre déchet non-organique (décorations...).

Pour les sapins synthétiques, s'ils sont cassés, ils doivent être jetés dans la benne «incinérables» de la déchèterie. S'ils sont en bon état, vous pouvez les déposer dans le caisson «2ème Vie». Il servira à un autre foyer par le biais d'association d'insertion.



DÉCRYPTAGE

Que faire des déchets chimiques ?

Une fois usagés, les produits chimiques peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement. Qu'ils soient vides, souillés, ou avec un reste de contenu, ils ne sont pas à jeter dans la poubelle grise et encore moins à vider dans les canalisations. Ils sont à déposer en déchèteries où l'organisme EcoDDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé.

Quels produits sont concernés ?

Les produits de bricolage et de décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, colle, white-spirit, solvant, acétone, etc...

Les produits d'entretien véhicule : antigel, filtre à huile, liquides de dégivrage et refroidissement, etc...

Les produits d'entretien maison spéciaux : déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, décapant four, répulsifs, insecticide, imperméabilisant, raticide, produits de traitement des matériaux (dont bois), etc...

Les produits de jardinage : engrais non organiques, anti-mousse, herbicide, fongicide, etc...

Les produits de chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, alcool à brûler, nettoyant cheminée, etc...

TROUVER LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE :

<http://www.smictom-sudest35.fr>

Jouet, décoration, vaisselle, chaque objet peut trouver une seconde vie dans les caissons « 2ème vie » en déchèteries.

publication

Rapport annuel 2018



Le Rapport d'activités 2018 du SMICTOM est disponible dans votre mairie ou téléchargeable sur le site du SMICTOM.

www.smictom-sudest35.fr/publications/

jours fériés

La collecte pendant les jours fériés :

La fin d'année compte plusieurs jours fériés :

- Mercredi 25 décembre 2019
- Mercredi 1^{er} janvier 2020

Pendant les fériés, aucune collecte des déchets n'est assurée et les déchèteries resteront fermées. Toutes les collectes seront décalées d'une journée à partir du jour férié jusqu'au samedi



À partir du jour férié, toutes les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine.

L'agenda

Le 7 décembre : Repair café spécial Noël à Retiers

Du 9 au 14 décembre : « L'Écho du tri & Vous » arrive dans vos boîtes aux lettres.

Le 21 décembre : Repair café à Noyal sur Vilaine

L'éco-geste

**Cadeaux reçus en double ?
Pas à votre goût ?**

Pensez au don !

